

AVIS DE COURSE

HYERES EUROPA CUP

12 au 14 juin 2026

Autorité organisatrice : IYCH (International Yacht Club de Hyères)

Class 12m ji – Grade5B

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028, l'annexe T est applicable.
- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- les règles de la classe 12m JI. En particulier le nombre maximum d'équipiers embarqués est de 16
- les règles de la « Hyères Europa Cup » et de l'ITMA.
- La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site www.iych.fr et affichées dans le club avant le mercredi 10 juin 2026 à 20 h. Il ne sera pas fourni de version papier des Instructions de course ni des parcours.

2.2 Tout changement d'équipier devra être soumis à l'approbation du Comité de course

3 COMMUNICATIONS

3.1 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.iych.fr et sur le groupe WhatsApp [HEC 2026 -Tableau Officiel/ Official Board](#)



3.3 Les canaux de communication en mer VHF seront les suivants 72 et 77.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

4.1 La « Hyères Europa Cup » est ouverte aux bateaux de la classe 12 M JI :

- possédant un certificat de jauge valide approuvé par l'ITMA et datant au moins du 1er septembre 2022,
- à jour de leur cotisation avec la classe ITMA/12MJI,
- Les bateaux auront à bord le matériel de sécurité en conformité avec la catégorie de navigation moins de 6 milles d'un abri de la division 240.
- Les voiles non utilisées pour les courses du jour doivent être stockées à proximité immédiate de la place à quai du bateau.

4.2. Les concurrents résidant en France doivent fournir, au moment de leur inscription :

- une licence FFVoile avec la mention « compétition » valide, ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire
- le certificat de jauge en cours de validité
- pour les concurrents mineurs une autorisation parentale avec désignation du responsable légal.

4.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing (pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais)).
- une justification d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros. Dans le cas contraire, et conformément aux prescriptions de la FFVoile, chaque équipier se doit de prendre une licence FFVoile annuelle ou temporaire.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site www.iych.fr jusqu'au jeudi 11 juin 2026 18 h00.

Au-delà du lundi 8 juin minuit, les droits d'inscriptions seront majorés (voir 5.1).

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont

- 1400 euros avant le lundi 8 juin 2026 minuit
- 2000 euros au-delà.

5.2 En cas d'annulation au-delà du 31 mai 2026 minuit la somme de 1000 euros sera retenue. Au-delà la totalité des sommes versées seront retenues.

5.3 les droits d'inscription comprennent :

- les frais d'inscription
- les petits déjeuners et pots à l'arrivée des courses
- les pots de clôture de chaque régata sur le quai à l'arrière des bateaux
- les cérémonies d'ouverture et de clôture
- le diner des équipages.

6 PROGRAMME (sous réserve de modifications)

Jeudi 11 juin

16-18h	Finalisation des inscriptions
19 h	Accueil Skipper et Propriétaires (au IYCH)

Vendredi 12 juin

8h30	Petit déjeuner sur le quai
9h00	Briefing sur le quai
10h30	Mise à disposition (régate en flotte)
18h00	Présentation des équipages

Samedi 13 juin

8h30	Petit déjeuner sur le quai
9h00	Briefing sur le quai
10h30	Mise à disposition (régate en flotte / Matches Races)
20h00	Diner des équipages

Dimanche 14 juin

8h30	Petit déjeuner sur le quai
9h00	Briefing sur le quai
10h30	Mise à disposition (régate en flotte / Matches Races) pas de départ après 15h00
16H30-17h00	Cérémonie de clôture et remise des prix

7. PUBLICITÉ

En application de la réglementation 20 de World Sailing (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents devront notamment arborer les pavillons publicitaires du ou des partenaires des organisateurs avant et après chaque course, une fois amarrés au port.

8. PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type « construits » en rade d'Hyères.

8.2 En accord avec l'autorité organisatrice, la possibilité de compétitions de type match race sera envisagée par le comité de course et les concurrents chaque jour en fonction de la météo

9 CLASSEMENT :

Le système de calcul pour les courses en flotte sera : Temps réel.

Le score d'un bateau sera établi sur un système de point à minima

Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable si 5 courses ou plus ont été validées.

L'épreuve sera validée à partir de 1 course.

A l'issue des courses en flotte un nombre de points décroissant sera attribué selon le classement général (si N bateaux engagés le premier recevra N points, le deuxième N-1 et ainsi de suite). Ce classement déterminera l'ordre des match-races.

Chaque victoire en match-race donne un point.

Le vainqueur de la Hyères Europa Cup sera le bateau qui aura le plus de point.

10 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11 PROTECTION DES DONNÉES**11.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant IYCH@orange.fr.

12. CHEFS DE BORD

Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer. Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre. Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne.

Rappel de la loi Française : « *Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage* »

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, la décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

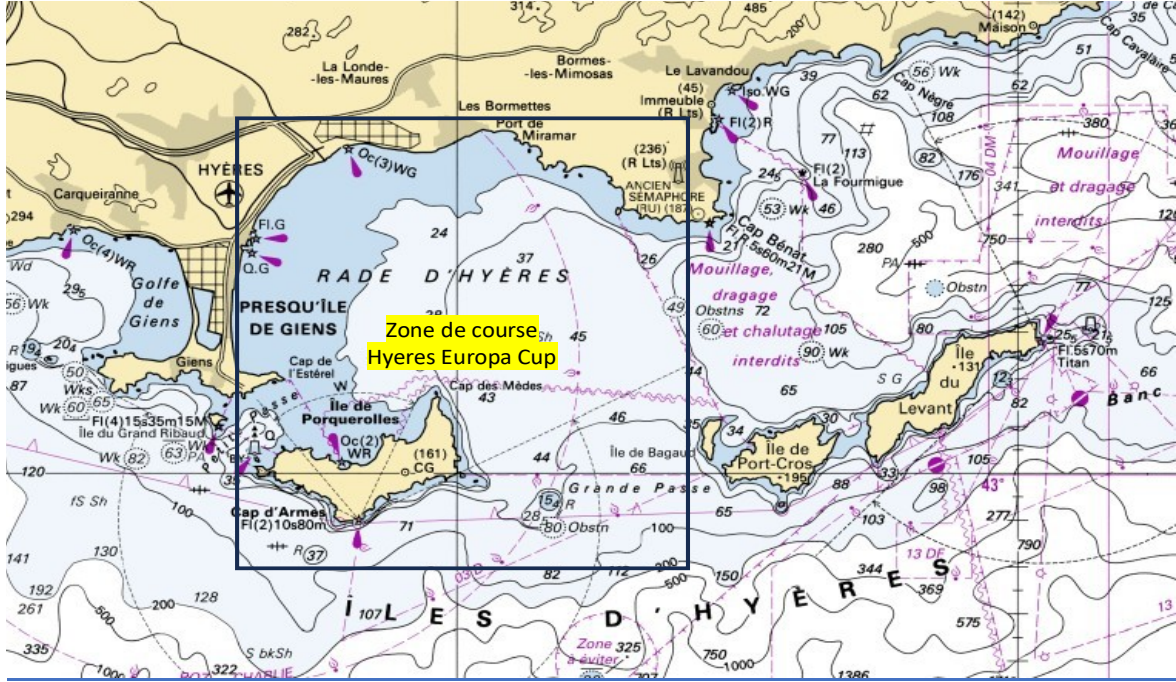
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

IYCH (International Yacht Club de Hyères)
12 rue du docteur Robin
83400 HYERES
Tel: +33682966792
regates@iych.fr
www.iych.fr



NOTICE OF RACE

HYERES EUROPA CUP

12 - 14 juin 2026

Organizing authority: IYCH (International Yacht Club de Hyères)

Class 12metres / Graduate 5B

Preamble:

The indication [NP] in a rule means that a boat cannot protest (No Protest) against another boat that has infringed this rule. This modifies RRS 60.1(a).

The indication [DP] in a rule means that a penalty may be given if the Jury decides that the rule is broken, but not seriously enough to lead to a disqualification.

1 RULES

The race will be governed by

- rules as laid down in RRS 2025-2028 and appendices T available
- the recommendations and rules laid down by the French Sailing Federation (FFV)
- the relevant class rules and bylaws
- the rules of the «HYERES EUROPA CUP» and ITMA. Crew members will be a maximum of 16 persons.
- If there is a conflict between languages, the English text shall prevail.
- Rule 44.1 has been modified so that the two-turn penalty is replaced by a single turn penalty.

2 SAILING INSTRUCTIONS

2.1 The Sailing Instructions will be available on www.iych.fr and posted at the club before Wednesday, 10 June 2026 at 20:00. No printed copies of the Sailing Instructions or course charts will be provided.

2.2 Modifications of the crew during the race must be approved by the race comity

3 COMMUNICATIONS

3.1 From the first warning signal until the end of the last race of the day, except in an emergency, a boat shall neither make nor receive voice or data transmissions that are not available to all boats.

3.2 The official online notice board is available at www.iych.fr and on the WhatsApp group:
WhatsApp Group : [HEC 2026 -Tableau Officiel/ Official Board](#)



3.3 The VHF communication channels on the water will be channels 72 and 77.

4 ELIGIBILITY AND REGISTRATION

- 4.1** « HYERES EUROPA CUP » is opened to 12 M JI class boats
- with a valid measurement certificate approved by ITMA and dating not earlier than 1st of September 2022,
 - with 2025 membership fees paid to the ITMA / 12mR class.
 - boats must be equipped with the relevant safety gear in order to respect the category for sailing within six miles of a shelter.
 - only the sails required for the day's race may be stowed aboard. Extra sails must be stored next to the berth where the boat is moored.
- 4.2** Competitors living in France must show the following documents when they register:
- A valid French Sailing Federation (FFV) "competition" license with medical certificate
 - The authorisation to display advertising, if necessary
 - A current, valid class measurement certificate
 - For juniors under 18 who are competing: parental authorisation with the name of the responsible adult.
- 4.3** Foreign competitors (each member of the crew) that do not have French Sailing Federation (FFV) membership must show the following documents when registering:
- A document proving they belong to a national authority, member of World Sailing
 - A valid insurance certificate (civil liability) with a minimum coverage of at least 2 million euros. If that is not the case, and as laid down in the French Sailing Federation's rules, each crew member must obtain an annual or temporary French Sailing Federation license.
 - For juniors under 18, parental authorisation.
- 4.4** Boats can register online on the website www.iych.fr before Friday 5 of September 2025, midnight. After that date, registration fees will be increased. (See paragraph 5.1).

5 REGISTRATION FEES

5.1 The entry fees are:

- €1,400 before Monday 8 June 2026 at midnight
- €2,000 thereafter

5.2 In case of cancellation after 31 May 2026 at midnight, €1,000 will be retained. After that date, the full amount paid will be retained.

5.3 The entry fees include:

- entry fees
- breakfasts and post-race refreshments
- closing drinks for each regatta on the quay behind the boats
- opening and closing ceremonies
- the crews' dinner

6 SCHEDULE (subject to modifications)

Thursday 11 June

16:00 – 18:00	Final registration
19.00	Reception for Owner-Skippers and Board Members

Friday 12 June

08:30	Breakfast on the quay
09:00	Briefing on the quay
10:30	First warning signal (fleet racing)
18:00	Crew presentations

Saturday 13 June

08:30	Breakfast on the quay
09:00	Briefing on the quay
10:30	First warning signal (fleet racing / match racing)
20:00	Crews' dinner

Sunday 14 June

08:30	Breakfast on the quay
09:00	Briefing on the quay
10:30	First warning signal (fleet racing / match racing); no warning signal after 15:00
16:30 – 17:00	Closing ceremony and prize giving ceremony

7. ADVERTISING:

Applying World Sailing Rule 20 (advertising code), as modified by the French Sailing Federation's advertising rule, boats may be compelled to display the advertising chosen and supplied by the organising authority. Competitors must in particular display the advertising flags of the organiser's partner(s) before and after each race, once they are moored up in the harbour.

8. RACES

8.1 The races will be laid out windward/leeward and/or coastal as defined in the Race Instructions appendix.

9 SCORING:

9.1 The calculation system will be: Real time

A low point scoring system will be used.

The scoring will be drawn up based on all the races run with the exclusion of the least favourable, if 5 or more races have been completed, a score may be discarded.

The event will be validated with 1 race.

At the end of the fleet races, decreasing points will be awarded according to the overall standings (if N boats are entered, the first boat will receive N points, the second N-1 points, and so on). This ranking will determine the order of the match races.

Each match-race victory awards one point.

The winner of the Hyères Europa Cup will be the boat with the highest total number of points.

10 LIMITS ON BOATS BEING TAKEN OUT OF THE WATER:

[DP] [NP] Boats may not be taken out of the water during races, unless prior written authorisation is given by the Race Committee.

11 IMAGE RIGHTS

11.1 Image rights and appearance:

By competing in this competition, the competitor and his legal representatives give the organisers and their sponsors free use of their image and name. Videos, photos, films, TV recordings, and any other copies of them taken during the competition, may be displayed at any time (during and after the competition) and on any media and for any use linked to the promotion of their activities.

11.2 Use of the personal data of the competitors

Use of the competitor's personal data: By competing in this competition, the competitor and his legal representatives accept and grant permission to the organisers to use and store freely their personal data. This data may be published. As laid down in General Data Protection Regulation, any competitor who has supplied personal data has a right of access to the data that concerns them, can have it modified, and depending on the situation, delete the data, limit its use and refuse permission by contacting IYCH@orange.fr

12. THE SKIPPER

The skipper is the person responsible for the crew at sea. It is also his duty to ensure the crew behaves well ashore. His name is given in the crew list when online registration takes place.

Reminder of French law: "The skipper is the captain of the vessel under maritime law: he accepts full responsibility for the boat and the crew. He ensures that the boat and all the required equipment are in good order, that the crew

has the knowledge and ability that is necessary to carry out manoeuvres and sail the vessel. It is down to him not to set sail or to head to a shelter

13 WAIVER OF LIABILITY

Competitors take part in the race entirely at their own risk. The decision made by a competitor to compete in a race or to stay in a race is their sole responsibility. The organising authority will not accept any responsibility in cases of physical damage, injury or death, in the framework of the event, before, during and after the race. RRS 3 stipulates: "The responsibility for a boat's decision to participate in a race or to continue racing is hers alone." When competing in this event, each competitor accepts and acknowledges that sailing is a potentially dangerous activity with inherent risks. These risks include strong winds and rough seas, sudden changes in weather conditions, gear failure, mistakes made during manoeuvres on the boat, poor navigation by other boats, the loss of balance on an unstable surface and tiredness, leading to an increased risk of injury. The risk of suffering material and/ or physical damage is inherent in the sport of sailing.

14 ADDITIONAL INFORMATION

For more information, please contact

IYCH (International Yacht Club de Hyères)
12 rue du Docteur Robin
83400 HYERES
Tel: ++33682966792
iych@orange.fr
www.iych.fr

